

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

Vendredi
11 juin
2021
(11)

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 11 juin 2021 par voie de visioconférence Zoom, à huis clos. Sont présents par visioconférence Zoom, Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Julie-Anne Cousineau
Lucie Vignola
Chantale Perreault

Bertrand Taillefer
André Lafrenière
Siège # 6 vacant

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse, madame Isabelle Parent.

La directrice générale, madame Chantal Soucy, est également présente par visioconférence Zoom.

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

21-148

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications suivantes :
 - Retrait du point 8.8 Évaluateurs;
 - Ajout du point VARIA : Information Lac Galipault.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-149

3. Adoption du procès-verbal du 14 mai 2021

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le procès-verbal de l'assemblée du 14 mai 2021 soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4. Rapport de correspondance et autres rapports

5. Dépôt du rapport financier

21-150

6. Adoption des comptes à payer au montant de 67 763.99 \$

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que la liste des comptes à payer au montant de 67 763.99 \$ soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution;
- Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

14131	REMBOURSEMENT DE DÉPENSES	827.52\$
14132	PETITE CAISSE	2 890.00\$
14133*	ASSOCIATION DES DIRECTEURS	143.72\$
14134	M. PIERRES-JULES TREMBLAY	350.00\$
14135*	BELL CANADA	114.18\$
14136*	COMPO RECYCLE	58 421.34\$
14137*	FLEETTÉL INC	24.05\$
14138*	FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE	80.00\$
14139*	GDG ENVIRONNEMENT	70,897.19\$
14140*	JUTEAU RUEL, INC.	1 277.14\$
14141*	L'UNION-VIE	5,903.18\$
14142*	MRC DE LA MATAWINIE	15 677.13\$
14143*	MRC LAURENTIDES	734.13\$
14144*	PITNEYWORKS	589. 88\$
14145*	P.G. SOLUTIONS INC	1121.01\$
14146*	PUROLATOR INC	5.89\$
14147*	ROGERS	91.64\$
14148*	SOCIETE CANADTENNE DES POSTES	127.19\$
14149*	SPCA LANAUDIÈRE BASSES LAURENTIDES	571.00\$
14150*	SYNDICAT CAN. FONCTION PUBLIQUE	608.94\$
14151	AUTOS ET CAMIONS DANNY LÉVESQUE INC.	161.48\$
14152	ALAIN LOUE TOUT ENR.	861.15\$
14153	AMÉRIC 125 INC	620.26\$
14154	L'AMI DU BUCHERON	312.40\$
14155	AREO-FEU	416.19\$
14156	LES ARTISANS DU TEXTILE TNC.	511.81\$
14157	ATLASBARZ	7 797.14\$
14158	BLANKO	5 748.75\$
14159	CENTRE LIQUIDATION RAYNAT INC.	245.01\$
14160	HOME HARDWARE	3 144.57\$
14161	CERTILAB	233.06\$
14162	REMBOURSEMENT DE DÉPENSES	317.52\$
14163	AU COIN DE LA CHAUSSURE ENR.	184.89\$
14164	CORPORATE EXPRESS CANADA INC	73.10\$
14165	CLAUDE RONDEAU ENT.ELECTRICIEN	405.81\$
14166	CLINIQUE SERVICES SANTÉ ROSEMÈRE	210.00\$
14167	DAZÉ NEVEU ARPENTEURS-GÉOMÈTRES	1 204.49\$
14168	EUROFINS ENVIRONEX	93.99\$
14169	4412656 CANADA INC. EQUIPEMENT CDR	48.78\$
14170	EXCAVATIONPIGEON	528.89\$
14171	FABRI-PLEX ENR	130.00\$
14172	F.D. JUL INC	138.09\$
14173	FORMATION PRÉVENTION SECOURS	37.83\$
14174	GESTION NORMAND FORGET INC.	446.56\$
14175	GRANDCHAMP CHAPITEAUX INC.	229.95\$
14176	LA GRIFFE SGB	114.98\$
14177	REMBOURSEMENT DE DÉPENSES	21.56\$
14178	HUSKY LTÉE	1 530.21\$
14179	L'ATELJER URBAIN INC.	3 906.28\$
14180	PIÈCES D'AUTO LAPARÉ INC	1 374.72\$
14181	LEDKO ÉCLAIRAGE DEL, SPÉCIALISÉ	994.53\$
14182	LIBRAIRIE MARTIN INC	608.79\$
14183	LINDE CANADA INC	223.95\$

14184	MARTECH	383.73\$
14185	MEDIMAGE	141.85\$
14186	MESSER CANADA INC., 15687	24.00\$
14187	9371-5357 QUÉBEC INC	75.88\$
14188	MULTI ROUTES	19 595.19\$
14189	MUNICIPALITE D'ENTRELACS	1 011.05\$
14190	REMBOURSEMENT DE DÉPENSES	49.01\$
14191	PATRICK MORTN	786.69\$
14192	PÉTROLE PAGÉ INC.	2 739.24\$
14193	PIVIN ET DRAPEAU INC,	206.96\$
14194	POLY-EXPERTS DISTRIBUTION	1 504.98\$
14195	PORTES DE GARAGE LAPIERRE	627.76\$
14196	POSTAGE SOLUTIONS INC.	222.94\$
14197	PRODUITS SAN. DES PLAINES	411.60\$
14198	R.M. LEDUC & CIE INC	944.65\$
14199	EXCAVATION MARCEL, CLARK INC	1 603.32\$
14200	UAP INC. C/O M21.22	1 288.38\$
14201	YVAN GAUDET ENR. (ÉLECTRICIEN)	3 276.79\$
14202*	ADT CANADA INC	294.34\$
14203	ASSOCIATION DES DIRECTEURS DES	200.00\$
14204	ARMVFP DE LANAUDIÈRE	100.00\$
14205	ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE	150.00\$
14206*	BELL CANADA	162.88\$
14207*	COMPO RECYCLE	1 030.84\$
14208*	EBI ENVIRONNEMENT INC	6 875.16\$
14209	EXCAVATIONPIGEON	7 559.61\$
14210	ALEXANDRA LEFEBVRE	52.16\$
14211*	MANOIR DE LA RIVIERE DUFRESNE	2 816.25
14212	MANOIR DE LA RIVIERE DUFRESNE	2 237.00\$
14213	MINISTRE DES FINANCES	36.00\$
14214	MINISTRE DES FINANCES	36.00\$
14215	MINISTRE DES FINANCES	36.00\$

* Total des incompressibles : 167 567.08\$

Période de questions sur les finances

7. Règlements et avis de motion

A-2021-05 7.1 Avis de motion – Règlement sur la gestion contractuelle [n/d R-220]

La conseillère Chantale Perreault, dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation d'un Règlement fixant les règles sur la gestion contractuelles.

Est déposé également le projet de Règlement numéro R-220.

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

21-151 8.1 Association forestière de Lanaudière [n/d 114-100]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci renouvelle son adhésion auprès de l'organisme *Association forestière de Lanaudière* et conséquemment autorise le paiement de la cotisation

au montant de 150 \$ pour une période de 1 an. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-152 8.2 Vente de terrains municipaux [n/d 403-160]

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la mairesse, Madame Isabelle Parent, et la directrice générale, madame Chantal Soucy à signer pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire dans la cession accordée par la résolution 21-132 à AmÉric 125 inc.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-153 8.3 Hôtel de ville – travaux [n/d 403-152]

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise les travaux de remplacement de 11 fenêtres à l'hôtel de ville, au montant de 10 386.01 \$ taxes et installation incluses, par l'entreprise *Les Rénovations C.M.P.*

Adopté unanimement par les conseillers.

21-154 8.4 Manoir de la rivière Dufresne – Remboursement [n/d 403-122]

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le remboursement du paiement de la facture numéro 7443, au montant de 2 237.00 \$, concernant un montant facturé en trop en 2020 pour le déneigement.

Adopté unanimement par les conseillers

21-155 8.5 Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique [n/d 112-120]

CONSIDÉRANT La découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT Les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT Le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT L'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- **QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;
- **QUE** la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;
- **QUE** la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;
- **QUE** copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

Adopté unanimement par les conseillers

21-156

8.6 Association des directeurs des travaux publics des Basses Laurentides [n/d 114-100]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'adhésion auprès de l'*Association des directeurs des travaux publics des Basses Laurentides* et conséquemment, autorise le paiement de la cotisation annuelle 2021-2022 au montant de 200 \$. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-157

8.7 Agence régionale des forêts privées de Lanaudière [n/d 114-100]

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'adhésion auprès de l'*Agence de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière* et conséquemment, autorise le paiement de la cotisation annuelle 2021-2022, au montant de 100 \$;
- Que le conseil nomme la conseillère Chantale Perreault à titre de représentante aux assemblées des membres de l'*Agence régionale des forêts privées de Lanaudière*. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

8.8 Évaluateurs

Point retiré de l'ordre du jour

21-158

8.9 Fonds régional – Assurance collective adjudication [n/d 401-111]

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci offre à ses employés, une assurance collective par l'entremise du *Fonds régional d'assurance collective des municipalités de Lanaudière*;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a été déléguée afin de procéder à un appel d'offres public, pour et au nom des municipalités membres du *Fonds régional d'assurance collective de Lanaudière*;

CONSIDÉRANT qu'une (1) compagnie d'assurance a répondu à l'appel d'offres public, à savoir :

- **L'Union-Vie;**

CONSIDÉRANT qu'une (1) compagnie d'assurance a présenté une soumission conforme aux documents d'appel d'offres, à savoir :

- **L'Union-Vie.**

CONSIDÉRANT que le comité de gestion du *Fonds régional d'assurance collective de Lanaudière* s'est rencontré le 08 juin 2021 afin de prendre connaissance du rapport d'analyse des soumissions préparé par monsieur Jean-Philippe Lamotte, conseiller en assurance et rentes collectives chez ASQ CONSULTANTS pour les municipalités membres du *Fonds régional d'assurance collective des municipalités de Lanaudière*;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités membres du regroupement régional retient la recommandation du comité de gestion et de M. Jean-Philippe Lamotte qui favorise la soumission de la compagnie d'assurance L'Union-Vie comme étant la plus avantageuse pour le groupe;

CONSIDÉRANT qu'Union-Vie offre une économie de 11 % pour une période de 18 mois avec une augmentation *maximale* globale de 10 % au premier renouvellement;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- Que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci accepte les recommandations du comité de gestion et de monsieur Jean-Philippe Lamotte, conseiller pour le *Fonds régional d'assurance collective des municipalités de Lanaudière*, pour un nouveau contrat d'assurance collective avec la compagnie d'assurance L'Union-Vie pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2022 |18 mois| aux taux ci-après mentionnés:

Garanties	Taux actuels	Nouveaux taux
Assurance-vie (Taux par 1 000 \$ d'assurance)	0,340 \$	0,336 \$
Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle (Taux par 1 000 \$ d'assurance)	0,036 \$	0,035 \$
Assurance-vie des personnes à charge		
Taux familial	1.97 \$	2,05 \$
Taux couple	2.27\$	2.32 \$
Taux monoparental	0.31\$	0.28 \$
Assurance salaire de longue durée (Taux par 100 \$ de rente mensuelle)	2.88 \$	2,592 \$
Assurance salaire de courte durée (Taux par 10 \$ de rente hebdomadaire)	0,754 \$	0,936 \$
Assurance-maladie :		
- Individuelle	122,54 \$	103,22 \$
- Couple	366,89 \$	303,41 \$
- Monoparentale	241,63 \$	233,70 \$
- Familiale	396,58 \$	338,44 \$
Assurance pour les soins dentaires :		
- Individuelle	34,68 \$	34,91 \$
- Couple	50,84 \$	51,17 \$
- Monoparentale	69,45 \$	69,89 \$
- Familiale	79,42 \$	79,94 \$

- **Que** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, les documents requis, s'il y a lieu;
- **Que** Madame Chantal Soucy de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci soit autorisée à signer, pour et au nom des municipalités membres du *Fonds régional d'assurance collective des municipalités de Lanaudière*, le contrat à intervenir avec la compagnie d'assurance L'Union-Vie.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-159

8.10 Emploi été Canada [n/d 208-141]

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci embauche monsieur Yanik-Junior Lambert au poste de *Surveillant du Parc de la Rivière Dufresne* et au poste de *Lavage de bateaux*, selon les conditions du programme "Emplois été Canada".

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'administration et les ressources humaines

9. Sécurité publique (Rapport de madame Isabelle Parent, mairesse)

21-160 9.1 Contrat de service – Omnivigil solutions [n/d 401-111]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le contrat de service pour la gestion des alertes selon l'offre de service de *Omnivigil solutions*, avec possibilité de mettre fin au contrat sans pénalité, au coût de 149.20\$ par mois plus taxes;
- De mettre fin au contrat avec Info Page;
- D'autoriser la directrice générale à signer le contrat.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-161 9.2 Service incendie - Don [n/d 207-130]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci rescinde la résolution 21-136 et la remplace par celle-ci :
- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise de remettre des équipements de combat incendie qui ne répondent plus aux exigences du service incendie, à deux organismes : Association Canada-Afrique et Duché de Bicolline, pour la somme de 1,00\$.

Les articles qui seront remis pour la somme de 1,00\$ ne respectent plus les normes NFPA requises pour un service incendie; ils sont donc donnés sans garantie légale de qualité, aux risques et périls du receveur. Les organismes devront signer le formulaire de remise prévu à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers

Période de questions sur la sécurité publique

10. Travaux publics (Rapport de monsieur Bertrand Taillefer, conseiller)

21-162 10.1 Location pelle hydraulique [n/d 401-132]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise :
 - La directrice générale à signer un bail de 2 mois pour la location d'une pelle hydraulique auprès de Excavation F. Pigeon;
 - Les 2 paiements mensuels de 6 300\$ plus taxes, plus les frais de transport.

Dépense prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions des travaux publics

- 11. Environnement et Hygiène du milieu**
(Rapport de Mme Chantal Perreault, conseillère)

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

- 12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs**
(Rapport de madame Julie-Anne Cousineau, conseillère)

- 21-163 12.1 Programme de couches lavables- remboursement**
[n/d 207-130]

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le remboursement de 52.16\$ \$ à madame Alexandra Lefebvre pour l'achat de couches réutilisables puisque Mme Lefebvre remplit les critères d'admissibilités du programme.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs

- 13. Aménagement, urbanisme**
(Rapport de monsieur Bertrand Taillefer, conseiller)

- 21-164 13.1 Demande de dérogation mineure numéro DM-2021-05 : 3363, chemin Saint-Guillaume** [n/d 5728-01-9025]

ATTENDU QUE Monsieur Simon Gourde a déposé une demande de dérogation pour l'immeuble situé au 3363, chemin Saint-Guillaume;

ATTENDU QUE La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont d'autoriser l'installation d'un quai d'une superficie totale de 52 mètres carrés et d'une longueur totale de 12,20 mètres sur le littoral du lac Ouareau;

ATTENDU QU' En vertu de l'article 117 paragraphe 6°, aucun ouvrage ne peut excéder une superficie totale de 20 mètres carrés et une longueur de 8 mètres;

ATTENDU QUE Le propriétaire désire obtenir une telle dérogation étant donné :

- 1) Qu'il faut parcourir une distance d'environ 11 mètres avant d'avoir une profondeur de 1 mètre;
- 2) Que l'orientation du terrain vers le lac est franc ouest donc soumis aux vents dominants et par le fait même potentiellement à de très grosses vagues et ainsi protéger les embarcations des aléas de la nature;

ATTENDU QUE Le comité a effectué une visite terrain le 18 mai 2021 vers 10 h00;

ATTENDU QUE Les membres du comité sont d'avis que le demandeur ne subit aucun préjudice sérieux.

ATTENDU QUE Le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure car il est d'avis que la dérogation est majeure pour les motifs suivants :

- 1) Que la dérogation demandée est supérieure de 150 % de la norme réglementaire;
- 2) Que la zone peu profonde du littoral est un espace en bordure d'un lac où la lumière pénètre jusqu'au fond du plan d'eau, qu'elle supporte généralement une densité et une biodiversité d'organismes très importants et, qu'un quai implanté dans cette zone menace son intégrité;
- 3) Qu'il est important de limiter la superficie des quais au minimum afin de prévenir la perte d'habitat par le recouvrement de grandes surfaces dans la zone peu profonde du littoral,

Madame la mairesse, Isabelle Parent, demande aux gens s'ils ont des commentaires avant que le conseil se prononce.

Monsieur Simon Gourde, demandeur, signifie qu'il n'est pas d'accord avec le préambule de la résolution.

Pour ces motifs,

Il est proposé par Chantale Perreault
Et résolu

Qu'à la suite des recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le Conseil municipal refuse la demande de dérogation car il est d'avis que la dérogation est majeure.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-165

13.2 Demande de dérogation numéro DM-2021-06 : 3422, chemin Saint-Guillaume [n/d 5728-24-2611]

ATTENDU QUE Monsieur Daniel Gauvin a déposé une demande de dérogation pour l'immeuble situé 3422, chemin Saint-Guillaume;

- ATTENDU QUE** L'immeuble se situe dans la zone 05-1;
- ATTENDU QUE** Lors de l'achat de la propriété en novembre 2020, un certificat de localisation a été préparé par Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 2 octobre 2020 sous le numéro 4356 de ses minutes;
- ATTENDU QUE** Plusieurs empiètements ont été relevés au certificat de localisation et que M. Gauvin souhaite régulariser son titre de propriété;
- ATTENDU QUE** La nature et les effets de la dérogation demandée visent à autoriser les empiètements suivants :
- Empiètement de 2,14 mètres pour la descente de sous-sol située dans la marge avant de 7,6 mètres;
 - Empiètement de 1,88 mètres pour la galerie située dans la marge avant de 6,1 mètres dans la marge avant;
 - Empiètement de 2,87 mètres pour la galerie située dans la marge avant secondaire;
 - Empiètement de 1,02 mètres pour le garage situé dans la marge avant secondaire,
- ATTENDU QUE** Des empiètements dans la marge avant et dans la marge avant secondaire ont été relevés pour le bâtiment principal, cependant ce dernier a été construit en 1965, soit avant l'entrée en vigueur du premier règlement de zonage de la municipalité en juin 1976;
- ATTENDU QUE,** D'autre part, un permis de construction pour un agrandissement a été émis le 7 juin 1976 sous le numéro C-682 et un permis pour refaire la fondation a été émis le 23 juillet 1997 sous le numéro 97-064;
- ATTENDU QUE** Le propriétaire demande également la possibilité d'agrandir la galerie située du côté de la marge de recul avant secondaire, de 10 x 12';
- ATTENDU QUE** La dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- ATTENDU QUE** L'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au propriétaire;
- ATTENDU QUE** La dérogation demandée est mineure;
- ATTENDU QUE** Le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de dérogation pour les empiètements des galeries, de la descente de sous-sol et le garage dans la marge avant et la marge avant secondaire;
- ATTENDU QUE** Le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de refuser la dérogation demandée pour l'agrandissement de la galerie déjà dérogatoire dans la marge de recul avant secondaire

compte tenu du fait que l'agrandissement aura pour effet de la rendre encore plus dérogatoire;

Madame la mairesse, Isabelle Parent, demande aux gens s'ils ont des commentaires avant que le conseil se prononce.

Pour ces motifs,

Il est proposé par Bertrand Taillefer
Et résolu

Qu'à la suite des recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le Conseil municipal accorde la demande de dérogation pour les empiètements des galeries, de la descente de sous-sol et le garage dans la marge avant et la marge avant secondaire, et refuse la dérogation demandée pour l'agrandissement de la galerie dans la marge de recul avant secondaire.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'aménagement, urbanisme

14. **Promotion touristique et développement**
(Rapport de monsieur André Lafrenière, conseiller)

Période de questions sur la promotion touristique et développement

15. **Art et Culture**
(Rapport de madame Lucie Vignola, conseillère)

Période de questions sur les arts et la culture

Varia

Information Lac Galipault

Période de questions d'ordre générale

21-166

16. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 21-150, 21-151, 21-153, 21-154, 21-156, 21-157, 21-158, 21-159, 21-160, 21-162, 21-163.

Chantal Soucy, Directrice générale

0 personnes

Fin de la session à 9 h 41 par voie de visioconférence Zoom, à huis clos.

Isabelle Parent, Mairesse

Chantal Soucy, Directrice générale